

# **GENETHON**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

1 bis, rue de l'Internationale

91000 EVRY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## GENETHON

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

1 bis, rue de l'Internationale

91000 EVRY

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de l'association GENETHON

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GENETHON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des éventuels événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	994 473	837 811	156 662	98 224	58 438	59.50
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	143 516		143 516	46 965	96 551	205.58
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	20 607 649	6 326 707	14 280 942	15 338 071	1 057 128	6.89
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	132 917	79 575	53 342	67 296	13 953	20.73
	Autres immobilisations corporelles	18 475 201	14 689 404	3 785 796	3 709 451	76 345	2.06
	Immobilisations en cours					105 038	100.00
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 885 473		7 885 473	7 885 473		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	144 364		144 364	9 906	134 457	NS
	<b>Total I</b>	48 383 592	21 933 497	26 450 095	27 260 423	810 328	2.97
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
Comptes de Régularisation	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	10 508 066	7 662 943	2 845 123	2 040 086	805 037	39.46
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	58 550		58 550	337 489	278 939	82.65
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	22 055 724		22 055 724	2 300 264	19 755 460	858.83
	Autres créances	6 898 871		6 898 871	12 206 242	5 307 372	43.48
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	124 658		124 658	84 708	39 950	47.16
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	8 999 147		8 999 147	3 795 237	5 203 911	137.12
	Charges constatées d'avance (3)	4 495 111		4 495 111	219 610	4 275 501	NS
	<b>Total III</b>	53 140 128	7 662 943	45 477 185	20 983 637	24 493 548	116.73
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	101 523 720	29 596 440	71 927 280	48 244 060	23 683 220	49.09

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

135 530

3 296 654

## BILAN PASSIF

		<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>
			31/12/2019 12	31/12/2018 12	
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation	5 057 331	5 057 331		
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	10 666 837	7 947 001	2 719 836	34.22
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	2 621 217	2 719 836	98 619	3.63
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	8 421 421	8 421 421		
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 576 527	16 977 320	1 400 794	8.25
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	<b>Total I</b>	32 228 671	31 008 248	1 220 423	3.94
	Comptes de liaison	<b>Total II</b>			
DETTE (1)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	7 320 675	460 000	6 860 675	NS
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 724 090	1 466 570	257 520	17.56
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	<b>Total III</b>	9 044 765	1 926 570	7 118 195	369.48
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 795 078	2 229 117	434 039	19.47
	Emprunts et dettes financières divers	5 185 389	812 506	4 372 883	538.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 229 530	7 114 222	10 115 308	142.18
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	1 699 688	1 419 373	280 316	19.75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	640 926	408 753	232 173	56.80
	Autres dettes	595 783	774 557	178 774	23.08
	Instruments de trésorerie				
	<b>Total IV</b>	30 653 844	15 309 242	956 735	37.51
	Ecarts de conversion passif (V)			15 344 602	100.23
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	71 927 280	48 244 060	23 683 220	49.09

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

27 921 528 12 104 520

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	5 236	7 970	2 734	34.30
Production vendue de Biens et Services	29 234	312	4 820	813
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 974	368	5 826	803
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 038	980	1 072	485
Collectes	224	962	224	962
Cotisations				
Autres produits	23 055	169	26 847	450
<b>Total I</b>	59 533	026	38 575	521
			20 957	506
				54.33
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 338	140	8 201	122
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	4 129	006	4 639	932
Autres achats et charges externes	15 506	909	15 256	960
Impôts, taxes et versements assimilés	1 786	925	725	993
Salaires et traitements	8 693	000	8 362	270
Charges sociales	4 034	502	3 888	559
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 029	722	2 420	952
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	7 197	745	4 338	974
Pour risques et charges : dotations aux provisions	7 248	195	50 000	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	10 361	988	2 798	035
<b>Total II</b>	61 068	119	41 402	933
			19 665	186
				47.50
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	1 535	093	2 827	412
			1 292	319
				45.71
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	402	117	967	666
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	86	576	23	094

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1 Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations	355	251	103	41.05
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	635	151 637	151 001	99.58
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	42 418	294 780	252 362	85.61
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	39 315	822 544	783 229	95.22
<b>Total V</b>	82 723	1 269 212	1 186 489	93.48
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	71 238	15 859	55 379	349.19
Différences négatives de change	18 780	10 231	8 549	83.56
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	90 018	26 090	63 928	245.03
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	7 295	1 243 122	1 250 417	100.59
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	1 542 388	1 584 290	41 902	2.64
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 904	43 365	38 461	88.69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 446 170	1 572 462	126 292	8.03
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>	1 451 074	1 615 827	164 753	10.20
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 883	20 834	1 466	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			12 952	62.17
<b>Total VIII</b>	7 883	22 301	14 418	64.65
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	1 443 192	1 593 526	150 335	9.43
Impôts sur les bénéfices (IX)	2 720 413	2 710 600	9 813	0.36
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	61 066 823	41 460 559	19 606 264	47.29
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	58 445 606	38 740 723	19 704 883	50.86
<b>Solde intermédiaire</b>	2 621 217	2 719 836	98 619	3.63
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	2 621 217	2 719 836	98 619	3.63

## **+II. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Les notes et tableaux présentés ci-dessous ont été établis avec le souci de compléter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Généthon est une association Loi de 1901 dont les activités sont entièrement fiscalisées depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Aussi Généthon est soumis aux impôts commerciaux et ses dépenses ouvrent droit à déduction de la TVA sur l'ensemble de ses activités.

### **Événements principaux de l'exercice**

- Signature d'un accord de co-développement d'un programme clinique de thérapie génique innovante dans la myopathie de Duchenne,
- Perception des premières royalties sur la vente du produit ZolgenSMA suite à sa mise sur le marché aux USA en mai 2019 pour traiter l'amyotrophie spinale.

### **Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice**

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un évènement postérieur au 31/12/2019, et n'impacte donc pas le bilan et le compte de résultat clos au 31/12/2019.

Dès le 16 mars 2020, Généthon a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité afin de protéger les collaborateurs et leurs familles, assurer le maintien des activités essentielles et indispensables et sécuriser toutes les ressources biologiques.

Pour assurer la pérennité de l'Association, tenter de limiter le retard des essais cliniques engagés et être en capacité de reprendre notre activité de recherche à l'issue du confinement, il a été décidé :

- D'assurer, sur le site, les opérations indispensables et essentielles pour permettre l'avancée, à un rythme toutefois très ralenti, des projets cliniques critiques. Toutes les mesures ont été prises pour assurer la protection du personnel affecté à ces actions,
- La mise en télétravail obligatoire du personnel dès lors que tout ou partie de leurs activités sont réalisables à distance,
- Une révision du budget 2020 avec une diminution des dépenses de fonctionnement et de certains projets lorsque cela est possible,

- L'utilisation du dispositif de soutien aux financements des entreprises pour faire face à la crise avec notamment le dépôt d'une demande de prêt garanti par l'Etat ainsi que l'engagement d'une activité partielle pour une partie du personnel dont la fonction nécessite de travailler sur site et pour lesquels le télétravail n'a plus été possible.

Les points évoqués ci-dessus et la situation comptable de l'association au 31.12.2019 nous permettent toutefois d'estimer que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause au regard des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

#### Observations concernant les méthodes comptables

La méthode FIFO est retenue depuis 2014 pour la valorisation des stocks du magasin Généthon.

Les sorties sont valorisées selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.

#### Notes sur le bilan

## 1. ACTIF

### ⇒ Immobilisations

Les seuils à retenir pour l'inscription en immobilisation et la durée d'amortissement des immobilisations ont été identifiés au sein de Généthon conformément au règlement ANC 2014-03.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation jusqu'à leur remplacement ou leur mise au rebut.

Pour le bâtiment, la durée d'amortissement est, selon les composants, de 10 ans, 20 ans ou identique à la durée du bail à construction soit jusqu'à fin 2039.

	Libellé	Norme CRC 2002-10	
		Seuil (> à ) en euro	Durée
205200	Brevet	-	Durée de vie du brevet
205100	Logiciel	800	5 ou 10
214110	Bâtiment sur sol d'autrui	tous	Bail à construction
214510	Installation Agencement Bâtiment	tous	10 ou 20
215400	Matériel et outillage	800	5
218100	Installation, agencement	tous	10
218200	Véhicule	tous	5 ou 8
218300	Matériel informatique	800	3 ou 5
218301	Matériel de bureau	800	5
218320 et 218321	Matériel de laboratoire	800	5 ou 10
218400 et 218405	Mobilier de bureau	800	15

### ***Immobilisations incorporelles***

Il s'agit essentiellement de logiciels amortis sur 5 ans, et de l'achat d'un brevet en 2007, amorti sur 7 ans.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La construction du bâtiment de Bio-production a fait l'objet d'une déclaration d'achèvement des travaux au 1 juillet 2013. Cette immobilisation a été comptabilisée en HT exceptée pour les éléments acquis avant l'année 2010.

### ***Immobilisations financières***

Généthon détient 60% du capital de la Société par Actions Simplifiée Genosafe pour un montant de 1 320 keuros. Créée le 2 septembre 2003, Genosafe a pour objet la fourniture de services de recherche appliquée dédiés à la sécurité spécifique des médicaments de thérapie génique et cellulaire.

Généthon détient 42,5% des titres de la SAS HMRB pour un montant de 6 565,5 keuros.

### **Liste des filiales et participations (arrondi en K€) :**

Sociétés	Capitaux propres (y compris le résultat)	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
<b>Filiales (+ 50 %)</b>								
Genosafe SAS	4 190	60%	1 320	1 320	0	5 244	1 083	0
<b>Participations (10% à 50 %)</b>								
H-MRB SAS	40 958	42,5%	6 565	6 565	0	0	-41	0

### **Etat des immobilisations :**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	940 604	197 385
Constructions sur sol d'autrui		8 464 444	
Installations générales agencements aménagements des constructions		12 143 205	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		132 917	
Installations générales agencements aménagements divers		1 935 305	76 148
Matériel de transport		43 618	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 117 053	924 324
Immobilisations corporelles en cours		105 038	
	TOTAL	38 941 581	1 000 472
Autres participations		7 885 473	
Prêts, autres immobilisations financières		9 906	135 530
	TOTAL	7 895 379	135 530
	TOTAL GENERAL	47 777 564	1 333 387

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				1 137 989	1 137 989
Constructions sur sol d'autrui				8 464 444	8 464 444
Installations générales agencements aménagements constr.				12 143 205	12 143 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				132 917	132 917
Installations générales agencements aménagements divers				2 011 453	2 011 453
Matériel de transport				43 618	43 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			621 248	16 420 129	16 420 129
Immobilisations corporelles en cours	105 038			0	0
	TOTAL	105 038	621 248	39 215 767	39 215 767
Autres participations				7 885 473	7 885 473
Prêts, autres immobilisations financières			1 073	144 364	144 364
	TOTAL		1 073	8 029 836	8 029 836
	TOTAL GENERAL	105 038	622 321	48 383 592	48 383 592

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	795 415	42 396		837 811
Constructions sur sol d'autrui	1801 712	356 435		2 158 147
Installations générales agencements aménagements constr.	3 467 866	700 694		4 168 560
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	65 622	13 953		79 575
Installations générales agencements aménagements divers	1 363 261	118 693		1 481 954
Matériel de transport	43 618			43 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 979 647	797 551	613 366	13 163 832
	TOTAL	19 721 726	1 987 326	613 366
	TOTAL GENERAL	20 517 141	2 029 722	613 366
				21 933 497

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles	42 396				
Constructions sur sol d'autrui	356 435				
Instal. générales agenc.aménag.constr.	700 694				
Instal. techniques matériel outillage indus.	13 953				
Instal. générales agenc.aménag. divers	118 693				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	797 551				
	TOTAL	1 987 326			
	TOTAL GENERAL	2 029 722			

## ⇒ Actif Circulant

### **Stocks**

Les stocks du magasin de Généthon sont valorisés selon la méthode FIFO sur la valeur Hors Taxe des articles. Les entrées en stocks correspondent au montant des achats stockés, les sorties sont valorisées en méthode FIFO ou selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.

Les stocks concernent des matières premières, du petit matériel de laboratoire, des fournitures consommables et des produits en cours et produits finis ;

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique.

Les stocks de produits en cours et de produits finis ne représentant pas de valeurs économiques, sont totalement dépréciés pour un montant de 7 662.9 keuros.

Les autres stocks n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation.

#### **Etat des créances**

##### **a) Crédances clients et comptes rattachés:**

Au 31 décembre 2019, le montant brut du poste clients s'élève à 22 055.7 keuros.

Le poste clients correspond essentiellement à la facturation des royalties du second semestre ainsi qu'à des facturations de prestations en fin d'année.

##### **b) Autres créances :**

Ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 6 898.9 keuros. Il comprend la créance liée au Crédit Impôt Recherche 2018 pour 2 720.4 keuros, celle pour le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (2016 à 2018) pour 692.0 keuros, la créance de TVA pour 2 376.8 keuros correspondant à la demande de remboursement de crédit de TVA d'octobre à Décembre 2019.

Le reste est essentiellement constitué de subventions européennes et de divers financements publics et privés.

Ces subventions à recevoir sont constatées au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts éligibles, conformément aux conventions signées.

##### **c) Charges constatées d'avance**

Il s'agit des charges d'exploitation facturées en 2019 et se rapportant à l'année 2020 et suivantes.

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	144 364	135 530	8 834
Autres créances clients	22 055 724	22 055 724	
Personnel et comptes rattachés	1 967	1 967	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 694	1 694	
Impôts sur les bénéfices - CIR-CICE	3 412 448	210 648	3 201 800
Taxe sur la valeur ajoutée	2 724 721	2 724 721	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	644 895	644 895	
Diverses créances	55 263		55 263
Groupe et associés	57 883	57 883	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	4 495 111	4 455 520	39 591
<b>TOTAL</b>	<b>33 594 070</b>	<b>30 288 582</b>	<b>3 305 488</b>

## **2. PASSIF**

#### **⇒ Fonds Associatifs**

##### **a) Tableau des mouvements des Fonds Associatifs :**

<b>Nature des provisions et des réserves</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Affectation résultats</b>	<b>Dotation exercice</b>	<b>Reprise exercice</b>	<b>Montant fin d'exercice</b>
Ecart de Réévaluation - Mali de fusion	-5 057 331				- 5 057 331
Report à nouveau	7 947 001	2 719 836			10 666 837
Résultat de l'Exercice	2 719 836	- 2 719 836		- 2 621 217	2 621 217
Apport avec droits de reprise AFM	8 421 421				8 421 421
Subventions d'Investissement	16 977 321		28 576	1 429 371	15 576 526
<b>TOTAL des Fonds Associatifs</b>	<b>31 008 248</b>	<b>0</b>	<b>28 576</b>	<b>-1 191 846</b>	<b>32 228 670</b>

Le mali de fusion qui s'élève à 5 057.3 keuros existe depuis le 01/07/1995 date de la création de Généthon II.

Par une convention en date du 18 octobre 2012, l'AFM a transformé en apport avec droit de reprise, l'avance de 8 421.4 keuros qu'elle avait consentie à Genethon lors de sa création.

**b) Détail des mouvements des Subventions d'équipement**

Tableau des mouvements des subventions d'équipement :

	Subvention d'équipement à fin 2018	Dotation 2019	Reprise 2019	Réintégrations 2019	Subvention d'équipement à fin 2019
<b>1.1- AFM SUBV. D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 864 304</b>		<b>- 486 214</b>	<b>-79 339</b>	<b>3 298 751</b>
REGION 2005	3 300			- 1 716	1 584
REGION : DIM BIO 2013	46 095			- 46 095	0
REGION : DIM BIO 2015	9 802			- 1 592	8 210
REGION : DIM BIO 2016	0	24 410		- 2 046	22 364
REGION : EADN 2014	485			- 352	133
REGION : EADN 2015	323			- 167	156
REGION : EADN 2016	4 073			- 417	3 656
REGION : ANR	10 015			- 921	9 094
CONSEIL GENERAL : EADN 2014	139			- 139	0
CONSEIL GENERAL : ASTRE 2014	28 530			- 4 483	24 047
CONSEIL GENERAL : EADN 2015	2 498			- 1 333	1 165
CONSEIL GENERAL : EADN 2016	5 154			- 667	4 487
CONSEIL GENERAL : EADN 2017	4 073			- 417	3 656
CONSEIL GENERAL : EADN 2017	4 073			- 417	3 656
CONSEIL GENERAL : EADN 2019		4 166		- 194	3 972
INSERM 2015	43 155			- 6 500	36 655
<b>1.2- TOTAL SUBV. D'EQUIPEMENT HORS AFM</b>	<b>161 715</b>	<b>28 576</b>	<b>0</b>	<b>- 67 456</b>	<b>122 835</b>

AFM	3 362 882			- 214 880	3 148 002
CONSEIL GENERAL	4 474 447			- 271 372	4 203 075
REGION IDF	5 113 973			- 310 110	4 803 863
<b>2- SS-TOTAL SUBV. CONSTRUCTION</b>	<b>12 951 302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 796 362</b>	<b>12 154 940</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>16 977 321</b>	<b>28 576</b>	<b>- 486 214</b>	<b>- 943 157</b>	<b>15 576 526</b>

La réintégration de ces subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

⇒ **Provisions**

**Provisions pour risque :**

Elles concernent des litiges Clients pour 7 120.7 keuros et auprès des prud'hommes pour 200 keuros.

**Provisions pour indemnités de départ à la retraite**

Cette provision a été calculée à partir des éléments suivants, en conformité avec les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel- (ANI) du 11 janvier 2008, repris par la loi de modernisation du marché du travail en date du 25 juin 2008 : âge et ancienneté des salariés, taux de progression des salaires 1%, taux d'actualisation 0.77%, taux de mortalité retenue TD00-02, âge de départ à la retraite retenu 65 ans. Ces dispositions portent ainsi les indemnités de départ à la retraite à 1/5<sup>ème</sup> de mois par année d'ancienneté, auquel s'ajoute 2/5<sup>ème</sup> de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté. Cette année, le calcul de l>IDR se traduit par un ajustement de la dotation de + 257.5 keuros qui porte l'estimation 2019 des engagements de retraite à 1 724.1 keuros.

## Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	460 000	6 990 675		130 000	7320 675
Pensions et obligations similaires	1 466 570	257 520			1 724 090
<b>TOTAL</b>	<b>1 926 570</b>	<b>7 248 195</b>		<b>130 000</b>	<b>9 044 765</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation					
Sur stocks et en cours	4 338 974	7 197 745		3 873 776	7 662 943
<b>TOTAL</b>	<b>4 338 974</b>	<b>7 197 745</b>		<b>3 873 776</b>	<b>7 662 943</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 265 544</b>	<b>14 445 940</b>		<b>4 003 776</b>	<b>16 707 708</b>

<b>Dont dotations et reprises</b>				
d'exploitation financières		14 445 940		4 003 776

### ⇒ Dettes

**Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :** 1 795.1 keuros. Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la BNP pour une durée de 7 ans pour l'acquisition d'immobilisations, le remboursement de l'année 2019 s'élève à 440 keuros.

**Emprunts et dettes financières divers :** concernent l'avance accordée par l'AFM pour un montant de 4 370 keuros à laquelle s'ajoute les dépôts et cautions reçus suite à la location du bâtiment situé à Corbeil-Essonnes.

**Autres dettes :** Cette rubrique comprend essentiellement la ligne de prêt de l'AFM qui s'élève à 571.3 keuros ainsi que des dettes envers des tiers pour 24.4 keuros.

### **Produits constatés d'avance :**

Ils sont constitués par des financements et du Chiffre d'affaires pour un montant de 3 507.5 keuros constatés en 2019 mais se rapportant aux exercices suivants.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 667	6 667		
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 788 411	442 821	1 345 590	
Emprunts et dettes financières divers	815 389		474 996	340 393
Fournisseurs et comptes rattachés	17 229 530	17 229 530		
Personnel et comptes rattachés	372 998	372 998		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	796 386	796 386		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 641	48 641		
Autres impôts taxes et assimilés	481 663	481 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	640 926	640 926		
Groupe et associés	4 370 000	4 370 000		
Autres dettes	595 783	24 446		571 337
Produits constatés d'avance	3 507 450	3 507 450		
<b>TOTAL</b>	<b>30 653 844</b>	<b>27 921 528</b>	<b>1 820 586</b>	<b>911 730</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	439 997			

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### Notes sur le Compte de Résultat

#### ⇒ Les charges

**Charges exceptionnelles** : 7.9 keuros

Elles correspondent à la Valeur Nette Comptable des immobilisations cédées pour 7.9 keuros.

**Impôts sur les bénéfices** : - 2 720.4 keuros

Il s'agit de la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'année 2018.

#### ⇒ Les produits

- **Les prestations de services** représentent 29 234.3 keuros en 2019. Elles sont enregistrées à la réalisation des prestations.

- **Subventions d'exploitation** : Il s'agit des subventions européennes pour 2 286.3 keuros, de la subvention PGT-Démonstrateurs Préindustriels pour 440 keuros et de subventions diverses pour 190.6 keuros.

Les redevances de brevets sont comptabilisées en « **Autres produits** ».

**Produits financiers** : Ils s'élèvent à 82.7 keuros en 2019 : Il s'agit de produits de Valeurs Mobilières de Placement pour un montant de 40.0 keuros et de gains de change pour 42.4 keuros.

**Produits Exceptionnels** : pour un montant de 1 451.1 keuros. Ils correspondent essentiellement aux réintégrations de la quote-part des dotations correspondant aux financements AFM d'équipement pour 565.6 keuros, pour 796.4 keuros à la construction du bâtiment Bioprod et pour 67.4 keuros aux autres subventions.

**Evaluation des Contributions** : 1 546.0 keuros

Les montants mentionnés sous cette rubrique correspondent à la valorisation des salaires des collaborateurs salariés des organismes extérieurs (Inserm, Cnrs, Ephe et Université d'Evry) détachés à Généthon et aux achats passés sur des crédits gérés par l'INSERM et l'Université d'Evry.

	2019
Personnel	<b>1 440.1</b>
Autres achats	<b>105.9</b>
<b>Total</b>	<b>1 546.0</b>

#### **Effectif Salarié** :

Effectif salarié moyen 2019 : 183.2

Effectif salarié cadre : 118.4 ETP

Effectif salarié non-cadre : 59.2 ETP

Total effectif salarié : 177.6 ETP

**Informations relatives au CICE :** L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme, mais a reçu le remboursement du CICE de l'année 2015 pour un montant de 309.6 keuros.

#### **Rémunération des dirigeants :**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586, l'association doit indiquer, dans l'annexe des comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles. Les plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Ces trois personnes ne sont pas rémunérées.

#### **Honoraires du Commissaire aux comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission légale pour la certification des comptes ont été comptabilisés pour 16 000 € HT sur l'exercice 2019.

Les honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs aux services autres que la certification des comptes, ont été comptabilisés pour 6 200 € HT sur l'exercice 2019.

#### **Engagements hors bilan**

Le programme ADNA étant terminé, Généthon versera à l'Oséo, en cas de commercialisation du produit, objet du programme, un retour financier représentant 5% du chiffre d'affaires généré à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 21.4 M€. Au-delà d'un seuil correspondant à 177% de l'avance remboursable totale effectivement versée à Généthon, Généthon effectuera un versement complémentaire de 2,5% du chiffre d'affaires. Le montant total des remboursements est plafonné à 36 M€ et la durée maximale des remboursements est fixée à douze ans à compter de la première année de mise sur le marché.

Une avance remboursable a été accordée à Généthon dans le cadre d'un programme d'Investissement d'Avenir financé par BPI France. A fin 2019, deux versements pour un total de 474 996 euros ont été perçus par Généthon (en 2015 : 259 600 euros et en 2018 : 215 396 euros sous forme d'avance remboursable, sur un montant total prévu de 649 keuros). Ainsi, il est prévu qu'en cas de succès commercial, Généthon devra la somme de 499 keuros (actualisable), remboursable sur 3 ans, à compter de la perception de revenus d'exploitation, par 2 annuités de 173 keuros et une dernière annuité de 153 keuros.

#### **Contrats de Crédit-Bail :**

Généthon a contracté 3 contrats de crédit-bail en 2016 de 36 mois chacun pour un montant total de 207 043 euros.

<b>Rubriques en €</b>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Instal. Matériel et Outilage</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Valeur d'origine				207 043	207 043
Redevances payées - exercice				11 416	11 416
Total				11 416	11 416
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans				-	-
Total				-	-
<b>Montant en charge sur l'exercice</b>				<b>11 416</b>	<b>11 416</b>